EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 11

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016 DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Monsieur Nicolas BONNET

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi «Grenelle 2», prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport est structuré sur les mêmes bases que l'Agenda 21 et présente les actions emblématiques réalisées en 2016, l'historique de quelques indicateurs stratégiques et les premières perspectives pour 2017.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport dont vous trouverez un exemplaire sur CD-Rom.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 juillet 2017

Le Maire,

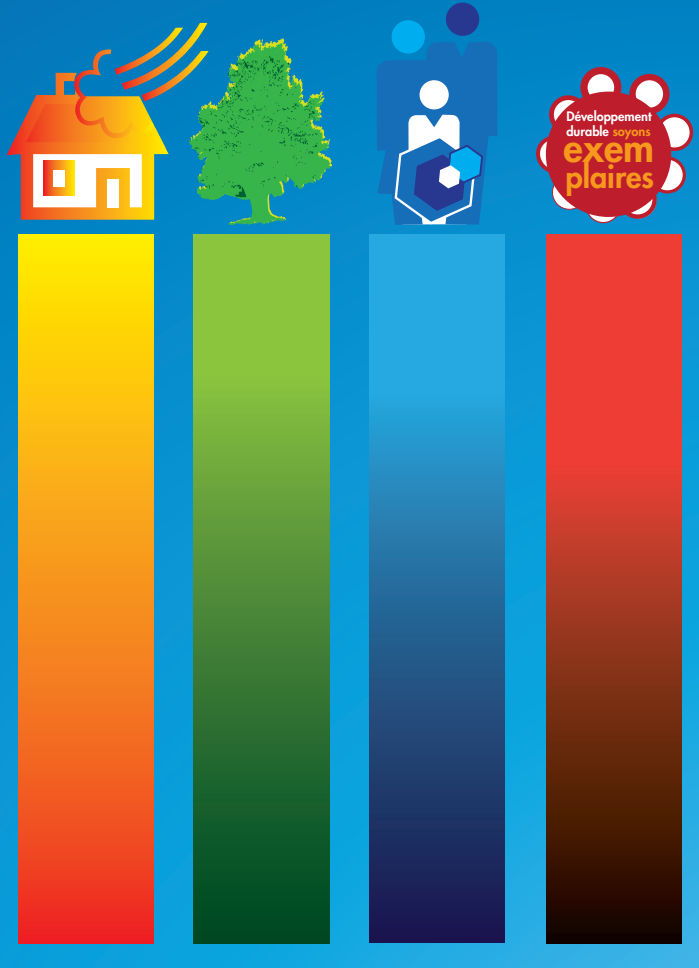
Olivier BIANCHI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

CLERMONT-FERRAND

Rapport 2016 - Perspectives 2017

Développement durable



www.clermont-ferrand.fr





Édito

La force de la preuve pour préserver demain dès aujourd'hui

Il est une évidence que la preuve incombe à celui qui l'affirme. C'est tout l'objet de ce rapport sur le développement durable. Il est un résumé non exhaustif de notre engagement quotidien et opérationnel en faveur de notre environnement et de notre qualité de vie à Clermont-Ferrand. Car si chacun comprend l'importance d'agir aujourd'hui pour préserver demain, rendre concret cette certitude est une nécessité. Que sont les discours s'ils ne sont pas accompagnés d'objectifs mesurables qui rendent palpables par les Clermontois, les orientations sur lesquelles les élus et les équipes de la Ville se sont engagés. C'est une démarche de territoire que nous menons conjointement avec Clermont Auvergne Métropole. Le développement durable ne peut être une démarche isolée, il faut raisonner et agir en termes de territoire. Ceux-ci sont interconnectés car ils présentent naturellement les mêmes caractéristiques tout en conservant leur propre identité. Les aborder dans leur ensemble est, au contraire, un gage de maturité et d'efficacité indispensables. Le Schéma de transition énergétique et écologique dont la concertation avec la population va démarrer s'inscrit pleinement dans cette démarche territoriale. Fédérer les volontés et les actions, les mesurer et juger de leur efficacité pour mieux agir demain : le rapport développement durable est un vrai temps fort de notre action politique en faveur de ses habitants et de notre environnement commun.



Nicolas Bonnet,
Adjoint
à l'Écologie urbaine,
au développement
durable, à l'eau
et l'assainissement

Olivier Bianchi
Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Auvergne Métropole

Sommaire

THÈME I
La lutte contre le changement climatique p 5

THÈME II
La préservation de la biodiversité,
des milieux et des ressources p 11

THÈMES III ET IV
La cohésion sociale et la solidarité
entre les territoires et les générations
L'épanouissement de tous les êtres humains p 20

THÈME V
Une dynamique de développement suivant
des modes de production
et de consommation responsables p 29

Rapport 2016 Développement durable de la Ville de Clermont-Ferrand, juin 2017 - Édité par la Ville de Clermont-Ferrand - 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex1 - Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39 - Conception : Ville de Clermont-Ferrand - Impression : SIC.

PEFC 10-31-2211 / **Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

La lutte contre le réchauffement climatique

ÉDITO / SOMMAIRE
THÈME 1 La lutte contre le changement climatique
THÈME 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
THÈMES 3 ET 4 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et l'épanouissement de tous les êtres humains
THÈME 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

LIBRE COMME L'R: les rencontres citoyennes de la mobilité pour des mobilités innovantes et durables

Clermont Communauté, devenue Clermont Auvergne Métropole au 1er janvier 2017, et la Ville de Clermont-Ferrand ont conduit, de septembre 2015 à juin 2016, Les Rencontres citoyennes de la mobilité, une grande concertation publique sur la question des mobilités. L'objectif était de définir collectivement les grandes orientations d'une stratégie de mobilités à court, moyen et long termes sur le territoire de l'agglomération. La démocratie de proximité a encore une fois recueilli l'enthousiasme des Clermontois. Les élus et les équipes de la Communauté urbaine ont rencontré plus de 5 000 personnes (population, professionnels, associations, acteurs du développement, etc.) dans le cadre de cette démarche. Cette dernière a permis la confrontation d'idées et la formulation collective d'intuitions pour les mobilités de demain tournées vers l'équité territoriale et la cohabitation harmonieuse et complémentaire des différents modes de déplacement. Améliorer la qualité du service public rendu, tel est l'engagement de Clermont Auvergne Métropole aux côtés du Syndicat mixte des transports clermontois (SMTC) et de l'ensemble des partenaires pour un réseau de transports efficace, solidaire et fluide. Ce dernier va se mailler autour de quatre lignes fortes, complétées par des lignes directes et des liaisons de quartier à quartier repensées. Le transport multimodal est encouragé, notamment par l'étude de la possibilité d'un billet unique. Le vélo devient une priorité, pour que sa pratique soit facilitée dans une infrastructure sécurisante à l'horizon 2017-2018. Sans oublier l'autopartage et le covoiturage, Clermont Auvergne Métropole dynamise entièrement sa vision des mobilités pour demain.

Un manifeste a été élaboré. Il appuie sa stratégie sur 3 piliers et 22 propositions :

- pilier 1: le territoire de toutes les mobilités, pour toutes et tous : 9 actions
- pilier 2 : incubateur des mobilités durables : 7 actions
- pilier 3 : vitrine des mobilités durables : 6 actions



Territoire à énergie positive pour la croissance verte

En 2015, la Ville de Clermont-Ferrand et la Communauté urbaine ont été labellisées Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte (TEPCV) reconnaissant leur implication dans la transition énergétique et écologique. En contrepartie, l'Etat les accompagne par un soutien financier spécifique de 500 000 € partagés à parts égales entre la Ville de Clermont-Ferrand et la Communauté urbaine.
La Ville a choisi de généraliser la télégestion sur l'ensemble du réseau d'éclairage public et de développer les méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides avec la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts.



- Matériels alternatifs aux phytosanitaires dans la gestion des espaces publics
La Ville s'est dotée de réciprocateurs thermiques et électriques, bineuses électriques, matériel électrique sur batterie pour des tailleuses, des souffleurs… (cf thème II).

- Distribution d'ampoules très basse consommation
Dans le cadre de la Convention entre l'Etat et EDF à destination des territoires labellisés TEPCV ; il a été mis à disposition de la Ville 2500 kits d'ampoules très basse consommation. Afin de sensibiliser les Clermontois aux économies d'énergie, ces ampoules ont été distribuées lors de trois réunions publiques animées par l'ADIL 63/EIE dans les quartiers de La Gauthière, Saint-Jacques et Croix-de-Neyrat. Les ampoules ont également été distribuées par le Centre communal d'action sociale de la Ville lors de réunions avec l'ADIL 63/EIE.

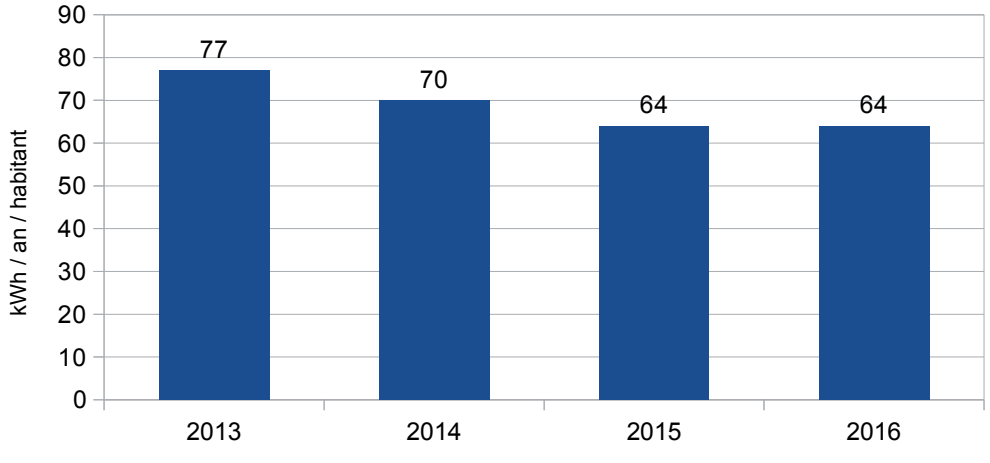
- Généralisation de la télégestion sur l'ensemble du réseau d'éclairage public
La Ville de Clermont-Ferrand s'est activement engagée dans le développement durable. Depuis plus de vingt ans maintenant, elle expérimente et utilise des dispositifs économes en énergie. L'éclairage public représente plus du tiers de la consommation d'électricité de la ville de Clermont-Ferrand. Pour en maîtriser l'usage, tout en offrant une qualité d'éclairage satisfaisante et sécurisante, de multiples mesures sont prises depuis déjà de nombreuses années : rénovation des matériels (armoires, candélabres, lanternes, câbles, protections…) et réseaux haute tension ; remplacement des lampes à décharges au mercure, très énergivores ; remplacement systématique des différentes sources lumineuses ; expérimentation des nouvelles technologies à Led ; optimisation de l'allumage et de l'extinction du réseau.
L'idée innovante de la Ville de Clermont-Ferrand a été de mettre en place un système de télégestion de son éclairage public, son but étant de gérer point par point l'éclairage. Ce dispositif opérationnel, achevé fin 2013, générateur d'économies d'énergie attendues placent Clermont-Ferrand à la pointe des villes européennes.
La télégestion des points lumineux permet d'optimiser l'éclairage public en apportant de surcroît la sécurité et le confort des citoyens :
- réduction de la facture énergétique,
- réduction du CO_2 émis,
- optimisation de la durée de vie des lampes,
- maîtrise de la pollution lumineuse, de plus en plus stigmatisée,
- anticipation des éventuelles pannes et par là-même une programmation optimisée des équipes d'intervention.

La démarche mise en œuvre permet une opération 100 % Ville développée sur 2 ans avec une subvention Éco Cité à hauteur de 10 % du projet.

La Ville s'est équipée de nouveaux ballasts électroniques et automates intelligents, raccordés à un superviseur. Ce système très performant permet de moduler l'éclairage de chaque point lumineux en fonction de ses nécessités. Éclairer juste, c'est aussi éclairer mieux : il est important de savoir que diminuer de 50 % la puissance électrique ne revient pas à réduire de 50 % le flux lumineux : la sécurité et le confort des citoyens sont parfaitement maintenus, avec une lumière simplement plus douce, et une réduction de la facture énergétique de la Ville de Clermont-Ferrand réduite de 30 à 40 %.

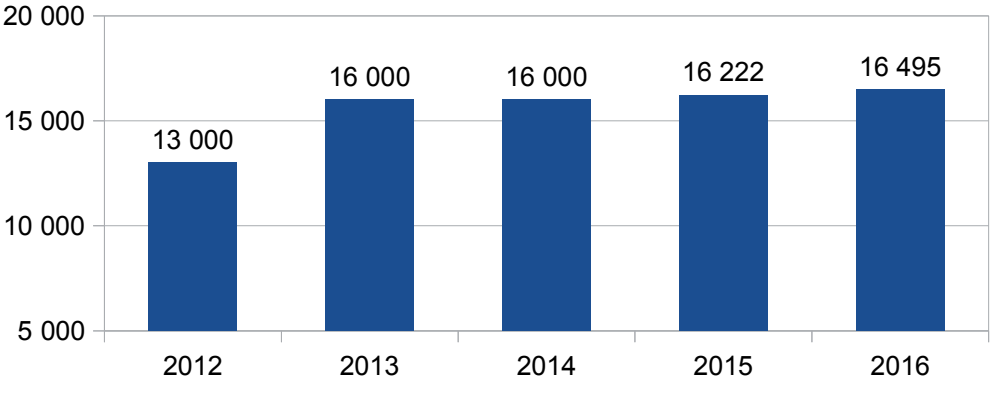


Consommation énergétique de l'éclairage public par télégestion



La baisse de la consommation a commencé en 2013 et malgré l'augmentation du nombre de points lumineux sous contrôle, la consommation reste stable.

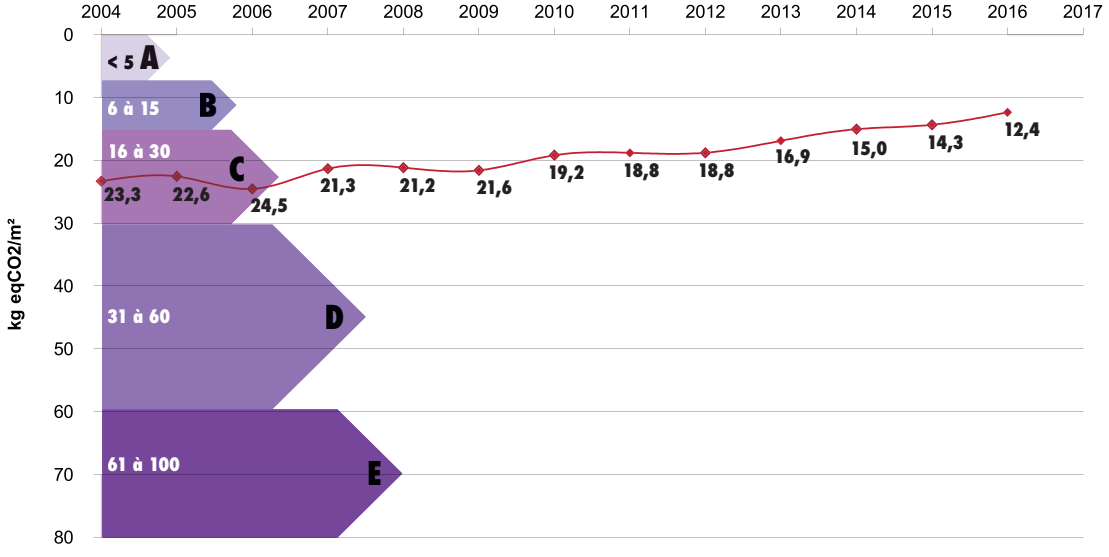
Nombre de points lumineux sous contrôle
sur une totalité de 18 500 points



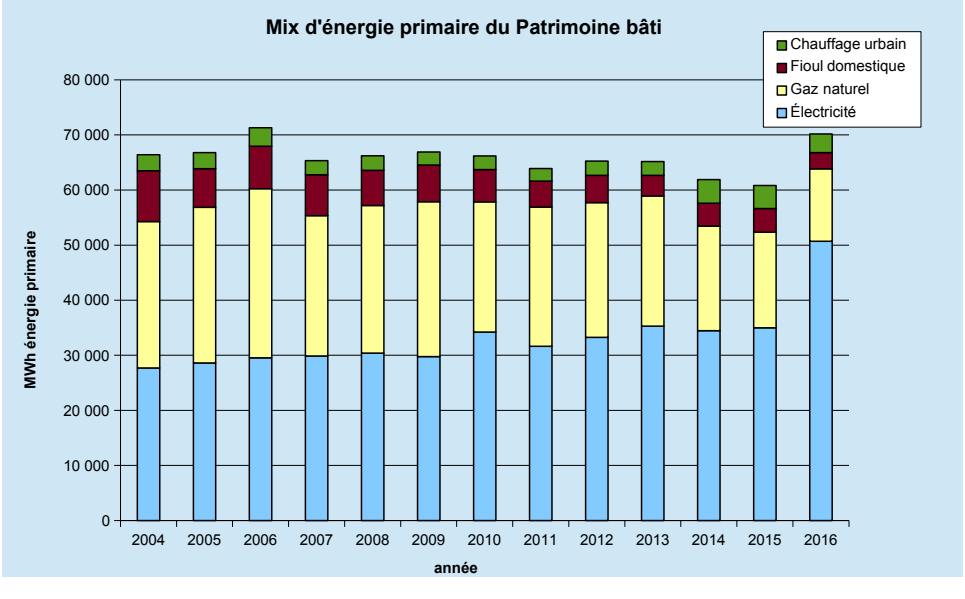
Étiquette énergie du patrimoine de la Ville



Étiquette CO_2 du patrimoine bâti de la Ville



La classe CO_2 « B » acquise en 2014 est confirmée en 2016.



Adoption du plan local d'urbanisme

La Ville de Clermont-Ferrand a fait le choix d'un Plan local d'urbanisme (PLU) de « Projet » et donc de mettre en œuvre de la façon la plus aboutie possible les objectifs de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Loi SRU) de 2000 qui a refondé en profondeur la planification urbaine autour de la notion d'urbanisme de projet mais aussi d'anticiper la modernisation du contenu et de l'objet des PLU. Le projet se traduit tout particulièrement dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) autour de ses sept orientations.

Le PLU repose sur une nouvelle idée de la ville : la ville comme un organisme vivant, en interaction permanente, à la recherche d'un équilibre.

Aussi, son projet s'articule aussi autour de nouveaux modes de faire :

- co-construire avec la nature, avec les forces vives, avec les habitants. Il a été co-construit avec les habitants à chacune des étapes en allant plus loin que la simple obligation réglementaire de concertation,
- promouvoir un mode de vie et d'aménagement plus durable autour des notions de résilience, d'économie circulaire, de lien social et de vivre ensemble.

Le PLU vise à offrir un projet de société au sens large, un horizon commun et désirable pour tous les Clermontois.

Plus précisément, le projet de PLU vise à faire de Clermont-Ferrand la ville-centre assumée du grand territoire clermontois, apte à jouer son rôle de locomotive à l'échelle de la Communauté urbaine et de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le respect de son histoire, son patrimoine, sa topographie, ses paysages…, pour un cadre de vie amélioré et sécurisé, avec une orientation forte sur la nature en ville outil pluriel au service de l'attractivité du territoire, de la qualité de vie de ses habitants, de la prise en compte des grands enjeux environnementaux (énergie, pollution, réchauffement climatique, qualité de l'air, maîtrise des risques notamment inondation) et du vivre-ensemble.

Bilan de gaz à effet de serre

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont lancé en novembre 2016 une étude de ré-actualisation de leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) sur leur patrimoine et leurs compétences, répondant ainsi à leur obligation réglementaire. Le travail devrait se terminer fin mai 2017 avec des préconisations pour les deux collectivités permettant de réduire leur consommation énergétique et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Afin de répondre à l'obligation réglementaire, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a lancé la réalisation de son BEGES. Au vu de ses activités liées à la restauration, le CCAS a fait le choix d'élargir le périmètre aux denrées alimentaires. Au terme de l'analyse, un plan d'action co-construit avec les services sera proposé fin mai/début juin 2017.

Schéma de transition énergétique et écologique

Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont lancé conjointement leur Schéma de transition énergétique et écologique. Cette étude permet de répondre à l'obligation de réactualiser le Plan Climat Air Énergie Territorial et de mettre en œuvre l'engagement Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Les travaux devraient aboutir en mars 2018 avec des objectifs ambitieux et des actions intégrées dans le domaine énergétique, climatique et écologique allant bien au-delà de la réglementation.

Un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales («100 % renouvelables et plus »). Il intègre par ailleurs la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement local. La démarche TEPOS n'est ni réglementaire, ni normée. Elle fait cependant l'objet d'une reconnaissance au niveau national.

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



CLERMONT-FERRAND LABELLISÉE
■ Pour l'entretien de ses espaces publics

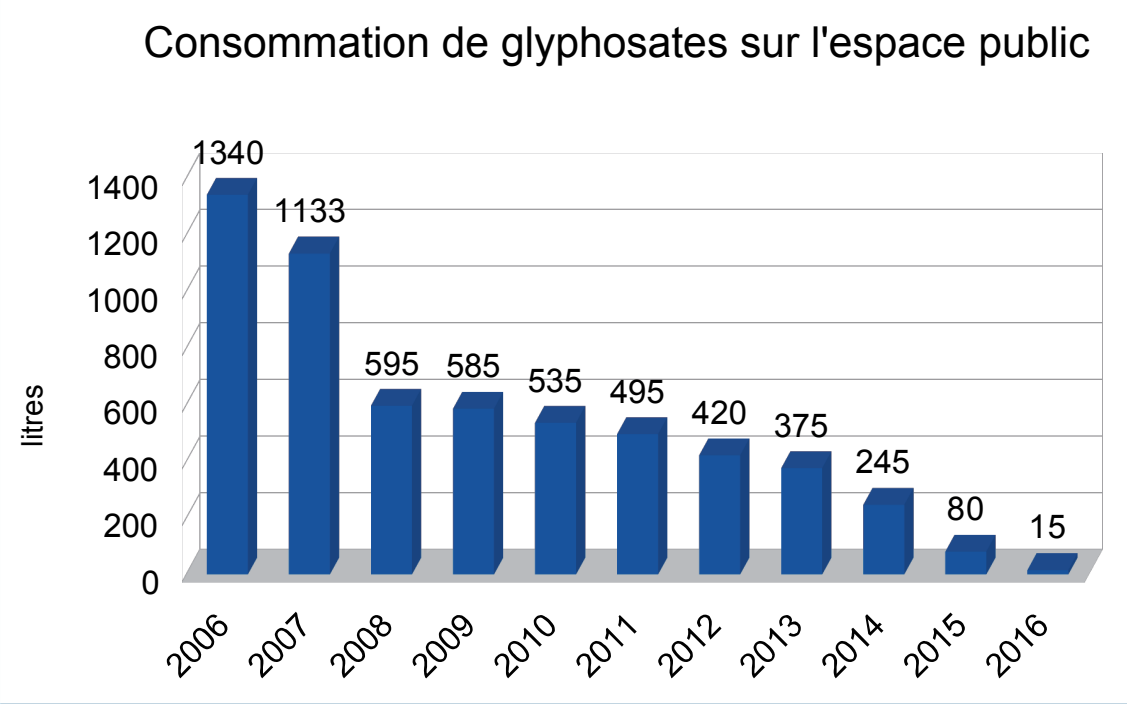
La Ville de Clermont-Ferrand a obtenu la labellisation de la Charte Phyt'Eauvergne pour le niveau 2 de l'entretien des espaces publics. Pour obtenir cette labellisation, la Ville avait l'obligation de :

- respecter les engagements du niveau 1 (respecter la réglementation, anticiper les actions de désherbage dans les nouveaux aménagements, sensibiliser le public, s'informer sur les techniques alternatives…),
- réaliser un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux et ne plus traiter les surfaces à risque fort pour l'eau,
- appliquer des techniques alternatives au désherbage chimique, bénéficiant d'un financement TEPCV conformément à la convention (cf thème I). La Ville s'est donc dotée de matériels alternatifs aux phytosanitaires : réciprocateurs thermiques et électriques, de bineuses électriques, de matériel électrique sur batterie pour des tailleuses et des souffleurs,
- réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

L'ensemble des communes de la Communauté urbaine est engagé dans la démarche de cette charte. Actuellement sept communes sont labellisées niveau 2 dont Clermont-Ferrand.

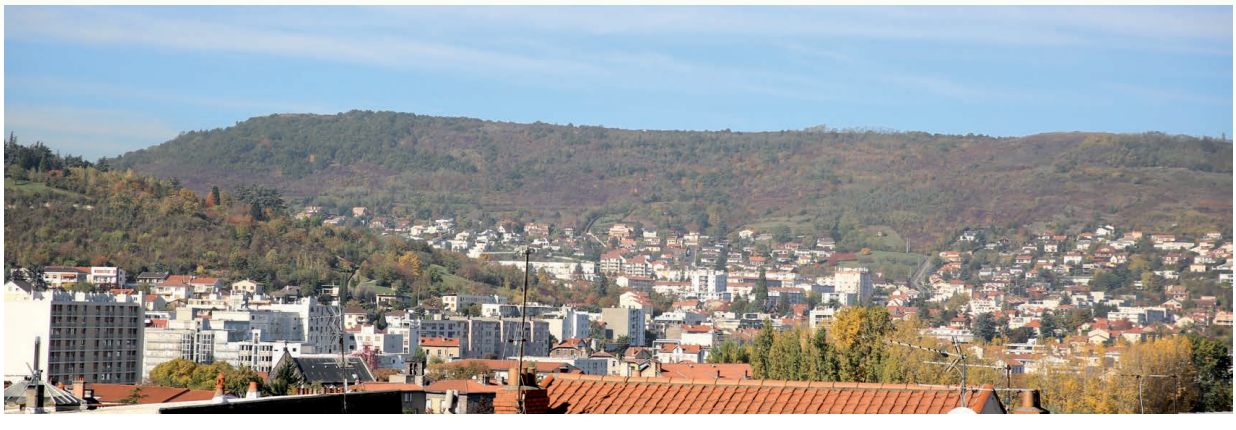
Cette charte est portée par La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon Auvergne) dans le cadre de Phyt'Eauvergne.

La gestion zéro phyto est un bienfait pour notre santé et notre environnement : maintien de la biodiversité, préservation de la qualité des cours d'eau et de l'air, protection des sols, régulation thermique, etc. Avec des contreparties comme l'apparition d'adventices (plantes non cultivées qui poussent là où on ne le souhaite pas forcément), dans nos rues, que les services de la Ville accompagnent au mieux. Quand cela est possible, elles sont détruites thermiquement, les espaces sont transformés, végétalisés, paillés pour empêcher la pousse voire tondus moins souvent. Autant de techniques qui modifient l'image de nos rues. la végétation spontanée réapparaît, il ne s'agit pas de laisser-aller mais juste le signe d'une meilleure santé de notre ville.



Pour les Côtes de Clermont « 21e Espace naturel sensible du département »

Le 25 janvier 2016, la Ville de Clermont-Ferrand a signé avec le Conseil départemental une convention qui instaure un nouvel Espace naturel sensible (ENS).
Ce label permet une garantie de préservation et de valorisation de cet espace considéré comme le poumon vert de la Ville et de l'agglomération.
Un Espace naturel sensible (ENS) est un site « naturel, menacé, rendu vulnérable par des perspectives d'urbanisation, de développement économique, par des risques de pollution, voire une fréquentation touristique importante ou, au contraire, fragilisé par une absence d'entretien ». La Ville possède aujourd'hui 50 des 275 hectares du périmètre de l'ENS, sans pour autant avoir vocation à maîtriser le foncier de l'ensemble de l'espace. Les Côtes de Clermont vont connaître une nouvelle vie grâce à un plan de gestion qui agira concrètement et de manière coordonnée pour la sauvegarde et l'animation de cet espace à la biodiversité rare et fragile. Il va permettre de conserver les milieux remarquables, valoriser le patrimoine existant, améliorer les connaissances naturalistes et valoriser l'agriculture traditionnelle. Certains espaces ne seront, par exemple, peut-être pas débroussaillés au contraire d'autres, rendus au public à travers des programmes d'animations, de balades, etc. Il sera établi avec l'ensemble des partenaires, institutionnels, associatifs et propriétaires.



L'obtention de la 3e fleur des villes et villages fleuris

Avec la mise en place de la gestion différenciée et la signature de la charte Phyt'Eauvergne, la Ville a considérablement fait évoluer la gestion de ses espaces verts. Ce label prend en compte le respect de l'environnement avec

- des modes de gestion respectueux des ressources naturelles,
- des actions en faveur de la biodiversité sous toutes ses formes,
- des espaces naturels à découvrir,
- des événements sur la nature.

Pour son investissement, la Ville a reçu sa 3e fleur des villes et villages fleuris, label au service de la qualité de vie

Pour la propreté urbaine et pour sa médiation

À l'occasion des rencontres nationales de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), la Ville de Clermont-Ferrand s'est vue récompenser pour la gestion de ses missions de propreté. Elle a obtenu, la 3e place du grand prix national des trophées de la propreté urbaine dans la catégorie développement durable, et est lauréate dans la catégorie médiation.

Ce prix national a pour but de valoriser les actions innovantes visant à améliorer durablement la propreté urbaine, récompensant ainsi les équipes de la Ville en charge de la gestion de la propreté et des espaces verts.

Pour rendre chaque jour la ville plus facile aux habitants, de nouvelles actions ont été ou vont être engagées :

• la médiation canine

Clermont-Ferrand a mis en place un plan d'actions sur la place de l'animal en ville. Une semaine par mois, des agents municipaux sont affectés aux fonctions de médiateurs canins pour inciter au ramassage et pour informer en matière d'éducation canine. Chaque médiateur se promène avec un chien. Une charte « bien vivre à Clermont-Ferrand avec son chien » est proposée aux Clermontois. Cette Charte a pour objet de valider l'engagement réciproque de la Ville et des Clermontois possesseurs de chiens au mieux vivre ensemble.



Quelques chiffres

• 90 canisites

• 4 aires de liberté dans les grands parcs et en centre-ville

• 20 distributeurs de sacs installés aux entrées de jardins et de squares, distribution sur les marchés, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, chez les vétérinaires, quelques toiletteurs et quelques commerçants.

• la régulation des populations de pigeons

Les pigeons, considérés par la loi comme « animaux domestiques », vivent pourtant de manière sauvage dans la ville. Cette dernière mène donc une politique de régulation, en liaison avec la Ligue de protection des oiseaux. Cette régulation est obtenue principalement par la mise en place de pigeonniers contraceptifs. Actuellement il en existe trois : le premier au Jardin Lecoq, le deuxième place Michel-de-l'Hospital et le troisième à l'îlot Sévigné dans le quartier Saint-Jacques. Ces pigeonniers donnent toute satisfaction : ils hébergent des pigeons dont l'état de santé est surveillé par des visites régulières et dont un œuf sur deux est supprimé. Ils contribuent à diminuer très sensiblement le nombre de plaintes.

Durant cinq ans, à partir de fin 2017, il est prévu d'investir dans deux nouveaux pigeonniers contraceptifs chaque année.



• la lutte contre les punaises de lit

Les cas d'infestation de punaises de lit, véritable fléau de santé publique, sont en augmentation exponentielle. Aucune intervention pour punaises de lit en 2011, 20 en 2012, 1500 en 2015, 8 000 en 2016. Même si cela est une compétence de l'État, la Ville a choisi d'intégrer, dans le Contrat local de santé animé par sa Direction de développement social urbain, un volet sur les punaises de lit. Il s'agit de travailler en partenariat avec les différents acteurs de l'habitat, du social, de la solidarité, de la santé (y compris l'Agence régionale santé) en termes de logistique et de communication. Deux plaquettes de sensibilisation ont été réalisées, avec l'aide financière de l'ARS : l'une sur les gestes de prévention et l'autre sur la procédure d'intervention chez les particuliers.

■ Pour ses actions envers les pollinisateurs : APIcité®

Depuis 2010, la Ville de Clermont-Ferrand et l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) sont liées par une convention de partenariat qui porte sur le programme « abeille sentinelle de l'environnement ». Lors du renouvellement de la convention en 2016, 2 ruches supplémentaires ont été ajoutées aux 6 déjà présentes sur le territoire de la Ville. Les 4 ruches nouvellement installées au Parc du Creux-de-l'Enfer ont été inaugurées lors de la Semaine européenne du développement durable en présence de M. le Maire et du secrétaire général et porte parole de l'UNAF.



La décoration des nouvelles ruches a été réalisée par des enfants du quartier de la Fontaine-du-Bac. En 2017, la Ville a reçu le label APIcité® pour sa « démarche remarquable » en faveur des abeilles. Elle fait partie des 17 premières communes de France à être labellisées. L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.

CLERMONT-FERRAND, VILLE DE CONGRÈS

• Congrès national de l'apiculture

« Construisons ensemble un avenir pour l'apiculture ».

La Ville de Clermont-Ferrand a accueilli en octobre le 21e Congrès national de l'apiculture, les thèmes abordés lors de ce congrès sont multiples :

• la problématique « Pesticides »,
• le marché national et international des miels,
• le frelon Vespa velutina et les moyens de lutte mis en œuvre,
• le développement des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte et
• l'installation de ruchers Abeille, sentinelle de l'environnement®.

Madame Ségolène Royal alors ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat, présente lors de ce congrès avait fait plusieurs déclarations :

• l'interdiction de l'utilisation du gaucho,
• le partenariat avec les apiculteurs concernant le plan national « terre de pollinisateurs »,
• le renforcement de la lutte contre le frelon asiatique et les espèces envahissantes.



• 6e assises de la biodiversité



Ces 3 jours de débat sur la biodiversité en septembre 2016 ont rassemblé plus de 650 acteurs publics et privés concernés directement par les questions environnementales. Ces assises participent à structurer les futures politiques publiques. Les thématiques de cette année ont été :

- Innovation et prospective,
- Sciences et recherche,
- Société et éducation,
- Décision et stratégie.

Madame Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité et des relations internationales sur le climat, a été accueillie par Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand lors de la 2e journée des assises.

• Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont en France des structures associatives à but non lucratif créées au milieu des années 1970 pour gérer et protéger des espaces naturels ou semi-naturels. Il s'agit d'associations de protection de la nature, participant à la gestion et la protection de la biodiversité et des espaces naturels de France. Leurs interventions s'articulent autour de quatre fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. Depuis l'origine, avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, les CEN sont devenus des gestionnaires reconnus pour la pertinence de leur action construite sur la concertation, et des référents pour leur expertise scientifique et technique. Chaque année, les 29 Conservatoires de France se réunissent à l'invitation de l'un des membres du réseau pour un séminaire d'échanges et de réflexions. En 2017, c'est au CEN Auvergne qu'il revient d'accueillir ses pairs, à Clermont-Ferrand. Les Conservatoires d'espaces naturels sont forts d'un réseau de 940 salariés, 3 700 bénévoles actifs et 7 000 adhérents.

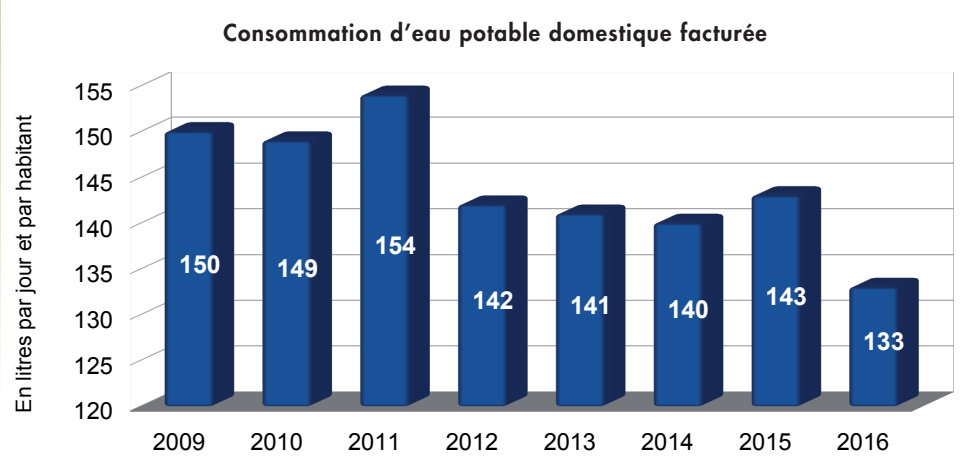
• LA NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE : à la pointe de la technologie

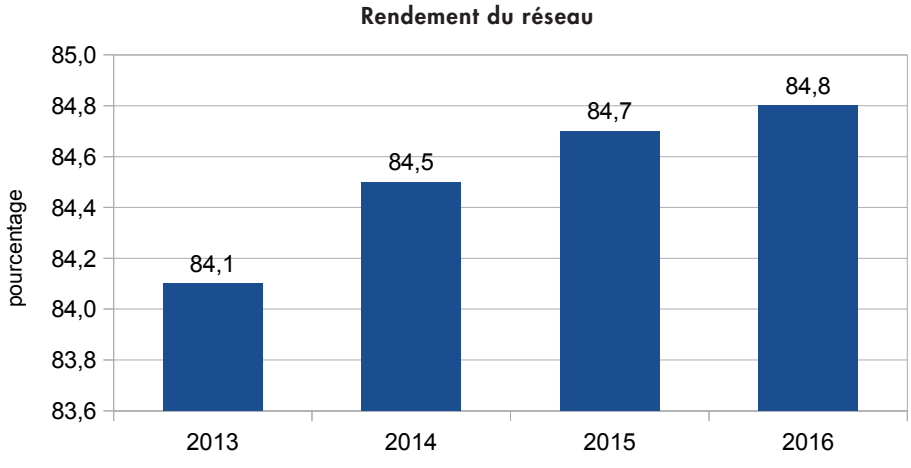


La Ville a inauguré en juin 2016 la nouvelle unité de traitement de l'eau potable sur le site du Val d'Allier. Elle s'est dotée d'un équipement moderne, performant, pour garantir à tous les Clermontois l'accès à une ressource vitale.

L'usine a été construite sur le site de l'usine élévatoire à Cournon. Elle pompe l'eau de la nappe alluviale de l'Allier par l'intermédiaire de 71 puits filtrants et alimente le réservoir du puy de Bâne en eau potable, étape ultime avant sa distribution aux Clermontois. Elle permet désormais de répondre à des critères bien précis. En premier lieu, délivrer en permanence une eau de qualité constante, quels que soient les aléas sur la nappe alluviale. L'usine sera ainsi capable de répondre à des problèmes occasionnels comme une inondation de la zone de captage, une pollution suite à d'éventuels déversements accidentels dans l'Allier, une augmentation des concentrations de pesticides, etc. L'eau distribuée à Clermont-Ferrand est naturellement faible en minéraux, elle comporte peu de calcium et de magnésium. Elle peut présenter un caractère « agressif » pouvant entraîner la corrosion des canalisations. La nouvelle unité va permettre de « remettre

l'eau à l'équilibre calco-carbonique », dans le respect des normes sanitaires et ainsi protéger la santé de tous. Le confort de consommation pour l'usager sera amélioré grâce au traitement immédiat des désagréments liés à la présence naturelle de fer et de manganèse dans l'eau souterraine et pouvant altérer le goût. Enfin, la nouvelle unité est non seulement en capacité de respecter les normes françaises et européennes mais aussi de répondre à leurs évolutions. Pour répondre à ces objectifs, l'unité de traitement associe diverses solutions techniques dont l'injection de charbon actif pour capter la matière organique, les pollutions éventuelles puis une étape d'ultrafiltration. L'ultrafiltration fait partie des technologies dites membranaires, où l'eau passe au travers d'une membrane qui retient des éléments 100 000 fois plus petits que le millimètre, comme des bactéries, les virus, les parasites.





• BASSINS D'ORAGE : pour un bon état des eaux et des milieux aquatiques

Le schéma directeur d'assainissement sur l'agglomération clermontoise 2015-2021 est en cours de réalisation. Il permettra d'atteindre le « bon état des eaux et des milieux aquatiques » d'ici 2021 comme exigé par la Directive Cadre sur l'Eau (2000).
Les objectifs du schéma directeur approuvé en 2011, sont les suivants :

- fiabiliser l'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration en cas de pluies de faible intensité. Le réseau d'assainissement étant en grande partie unitaire sur la commune de Clermont-Ferrand, il est nécessaire de redimensionner plusieurs collecteurs intercommunaux et de réaliser des bassins de stockage–restitution,
- sécuriser le fonctionnement du réseau d'assainissement par l'instrumentation des déversoirs d'orage, la mise en place d'un nouveau logiciel de supervision des réseaux d'assainissement et la réalisation de 2 stations de mesure et d'alerte sur l'Artière et le Bédat…
- améliorer le traitement des eaux usées et des boues sur la station d'épuration et les valoriser énergétiquement.

D'importants travaux permettant d'atteindre ces objectifs ont été programmés entre 2012 et 2021, pour une enveloppe totale d'environ 100 millions d'euros. Ce programme de travaux fait l'objet d'un contrat de programmation avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, prévoyant l'aide financière de celle-ci.

Le rôle des bassins de stockage : restitution est de capter, lors d'événements pluvieux, les premières eaux les plus chargées et donc les plus polluées. Elles sont stockées temporairement quelques heures dans les bassins pour être, après les pluies, progressivement renvoyées dans le réseau. Ces effluents sont acheminés puis traités à la station d'épuration des Trois Rivières.



Le premier bassin de Stockage-Restitution est en cours de construction dans le quartier des Vergnes, entre la rue Victorien Sardou, la crèche « Les Vergnes » et la ligne de tramway. D'une capacité de stockage de 2 200 m^3, ce bassin sera le plus petit parmi les 6 bassins à construire.

Il se composera :

- d'une partie visible avec un bâtiment de 235 m^2 environ, intégré dans l'aménagement urbain du quartier,
- d'un ouvrage de stockage, une « cuve » béton circulaire de 25 m de diamètre et de 10 m de profondeur, qui sera entièrement enterrée.

• Site de Gandaillat

Située à l'est de l'agglomération clermontoise, l'ancienne carrière de Gandaillat constitue un site d'intérêt patrimonial important au plan géologique mais également écologique et paysager. Elle est située à proximité de 2 autres sites d'intérêt géologique : le Puy de Crouël et la source de la Poix, tous deux propriétés de la Ville de Clermont-Ferrand. Le site a été exploité comme carrière lors de la construction de l'autoroute ce qui a permis de mettre à jour des couches géologiques remarquables qui en font un site reconnu à l'échelle nationale. Bien que théoriquement fermé au public, le site est visité annuellement par environ 4 à 6 000 personnes essentiellement des scolaires et universitaires en voyage de découverte sur la géologie auvergnate.

L'essentiel du site a été acquis par la ville de Clermont-Ferrand auprès de l'Etat début 2014.

Il constitue un site majeur au plan du patrimoine naturel en Auvergne avec un triple Intérêt: géologique, écologique et paysager

- géologique : il est identifié comme l'un des sites prioritaires dans l'inventaire régional du patrimoine géologique réalisé en 1996 par le Bureau de Recherche Géologique et Minière . Il permet de visualiser et de comprendre les phénomènes volcaniques et tectoniques du territoire (dépôts sédimentaires du fossé d'effondrement de la Limagne et manifestations volcaniques qui les ont traversés).

- écologique : il abrite plusieurs espèces de la flore liées aux coteaux chauds et calcaires (milieux thermophiles) en lien avec les sites de Puy long, des Vaugondières et de Crouël.

Le projet de restauration de ce corridor écologique fait partie des actions sélectionnées dans le cadre Ecocité.

- paysager : il offre un panorama remarquable sur l'ensemble chaîne des Puys – faille de Limagne qui intéresse particulièrement le Conseil départemental dans la perspective du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis 2015, des aménagements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergene) dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville et le CEN :

• développement des connaissances naturalistes du site : confirmation de l'intérêt exceptionnel du site pour :
- ses végétations pionnières calcicoles (3 habitats naturels à enjeu sur près de 44 % du site)
- sa diversité floristique (188 espèces végétales supérieures et 5 espèces de mousses)
- ses nombreuses espèces menacées présentes (10 espèces végétales à statut).
- suivi de la fréquentation par la pose d'un éco-compteur afin de disposer de données quantitatives fiables et cerner les attentes des enseignants

• travaux de restauration pour :
- aménager une chicane d'entrée avec la pose d'un panneau d'accueil
- améliorer la circulation des visiteurs par la pose de rampes d'accès entre les 3 niveaux et de panneaux signalétiques
- rafraîchir les fronts de taille et protéger certains affleurements et formations géologiques du site
- Aménagement d'une plateforme de retournement pour un nouvel accès au site par la D766 et le chemin du petit Gandaillat suite à la fermeture de la bretelle d'accès de l'autoroute. De nouveaux travaux ou aménagements vont être réalisés notamment par la pose de panneaux explicatifs sur le triple intérêt du site et dans le cadre d'Ecocités sur le le corridor écologique entre les Vaugondières, Puy Long, Gandaillat et Crouël.



• ÉCOCITÉ : pour la restauration du corridor écologique « Les Vaugondières-Puy Long-Gandaillat-Crouël »

Le Commissariat Général à l'Investissement a accordé à l'Ecocité Clermont métropole une participation du Programme d'Investissement d'Avenir « ville de demain », pour soutenir des opérations participant à l'émergence d'un modèle urbain plus attractif et durable.
Le projet de restauration d'un corridor écologique majeur entre les Vaugondières, Puy Long, Gandaillat et Crouël, à maîtrise d'ouvrage VALTOM (syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés) et Ville de Clermont-Ferrand, fait partie des actions sélectionnées.

Ce projet comporte :

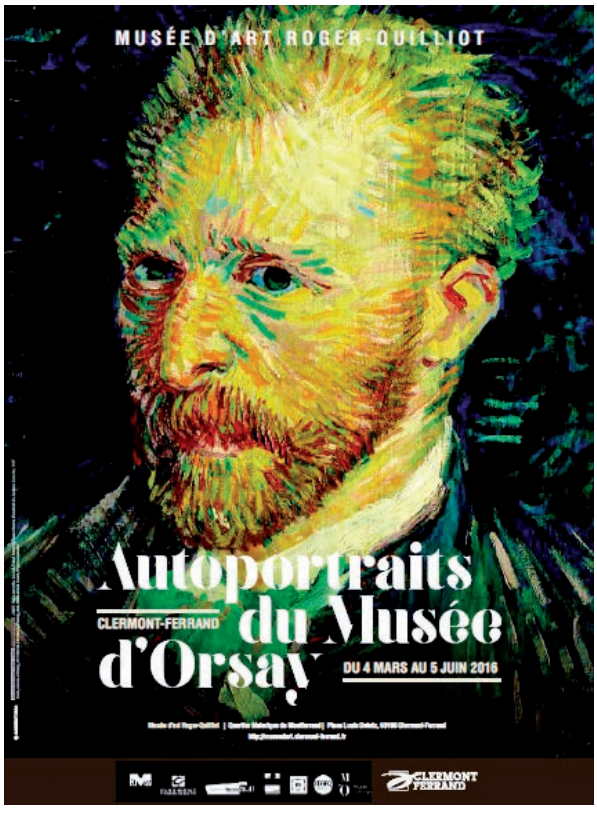
• une étude estimée à 24 000 € : Ecocité apporte une subvention de 50 %, plafonnée à 12 000 €. Le reste des coûts de l'étude est pris en charge par les fonds propres du VALTOM et de la Ville de Clermont-Ferrand à parts égales (6 000 € chacun)

• des travaux sur les sites appartenant à la Ville notamment le site de Gandaillat mais aussi les Vaugondières ou Crouël appartenant au même corridor écologique. Ces travaux sont estimés à 22 500 € sur les sites de la Ville de Clermont-Ferrand. Ecocité apporte une subvention de 35 %, plafonnée à 7 875 €. Le reste des coûts est pris en charge par les fonds propres de la Ville de Clermont-Ferrand à hauteur de 14 625 € maximum.

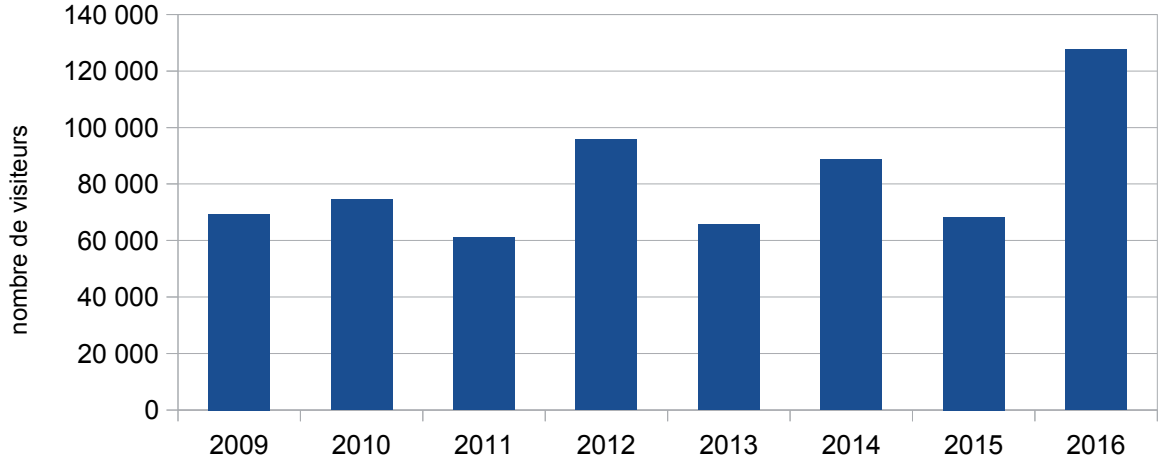
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et l'épanouissement de tous les êtres humains

« Autoportraits »

Pendant un mois, le musée d'art Roger-Quilliot (MARQ) a exposé une quarantaine d'autoportraits de célèbres peintres (Courbet, Van Gogh, Monet, Gauguin…) et de moins célèbres (Axilette, Meissonnier, Dufau…).
Illustration d'un genre entre 1848 et 1914, cette exposition offre une compréhension de la diversité des courants remettant en cause ou renouvelant la tradition de la peinture et créant le contexte d'émergence de la peinture moderne.
En parallèle de cette exposition, le musée d'Orsay a prêté une œuvre issue de ses collections pour une durée de 5 ans : « Siège d'une ville par les Romains », de Gustave Brion.
Cette action s'inscrit dans la coopération des musées nationaux avec les musées de France afin « de favoriser sur l'ensemble du territoire un meilleur accès aux œuvres d'art appartenant à l'État et dont les musées nationaux ont la garde, l'État prête aux musées de France relevant des collectivités territoriales, des œuvres significatives provenant de ses collections. (circulaire du 13 mars 2007).



Musée d'art Roger-Quilliot, muséum Henri-Lecoq et musée Bargoin



Les pics de fréquentation correspondent à :
2012 : exposition Guéricault
2014 : Tumulte Gaulois
2016 : Autoportraits

La Ville va candidater à l'opération « Ville amie des enfants »

Initiée en 2002 par l'Unicef et l'Association des Maires de France, l'opération « Ville, amie des enfants » compte en 2014 quelque 247 villes françaises et 7 départements.
la Ville à hauteur d'enfants : la Municipalité a fait de l'enfance et de la jeunesse sa priorité. La Ville soutient ses écoles, la lutte contre les inégalités et la réussite éducative, en favorisant l'accès pour tous à la culture, au sport et au partage de projets.

Ainsi depuis 2014, Clermont a lancé son projet éducatif de la la Ville: le projet éducatif de la Ville (PEV)
Quelques chiffres :
1 an de concertation
Plus de 1500 participants
500 enfants présents pour l'opération « Parole d'enfants »
120 agents de la Ville mis à contribution qui ont engagé une collaboration transversale

Transport gratuit pour les écoliers clermontois

La Ville et le SMTC ont engagé une politique en matière de transport urbain menée sur le territoire de la Communauté urbaine. Ainsi le SMTC prend en charge depuis la rentrée scolaire 2016-2017 le transport des élèves pour se rendre dans un centre nautique pour l'apprentissage de la natation, apprentissage fondamentale pour les élèves, intégré au socle commun de connaissance, de compétence et de culture pour l'enseignement primaire. La Ville a de son côté fait le choix, conformément aux engagement du Maire, contenus dans le pacte de Développement et de solidarité, à cette même rentrée de :

- assurer le gratuité des transports pour les activités s'inscrivant dans les parcours culturels
- offrir la gratuité des transports publics à l'ensemble des écoles primaires publiques et privées élémentaires pour les activités pédagogiques.



Le Petit Demain

En complément du Demain Clermont, la Ville de Clermont-Ferrand propose un support d'infos et d'actus adapté aux jeunes lecteurs : Le Petit Demain. Consciente du rôle qu'elle doit jouer dans la formation des citoyens de demain, la Municipalité a créé Le Petit Demain comme un outil pédagogique qui vient compléter son dispositif d'information.
En parallèle, la Ville souhaite proposer sur son site Internet, un espace destiné aux petits Clermontois.

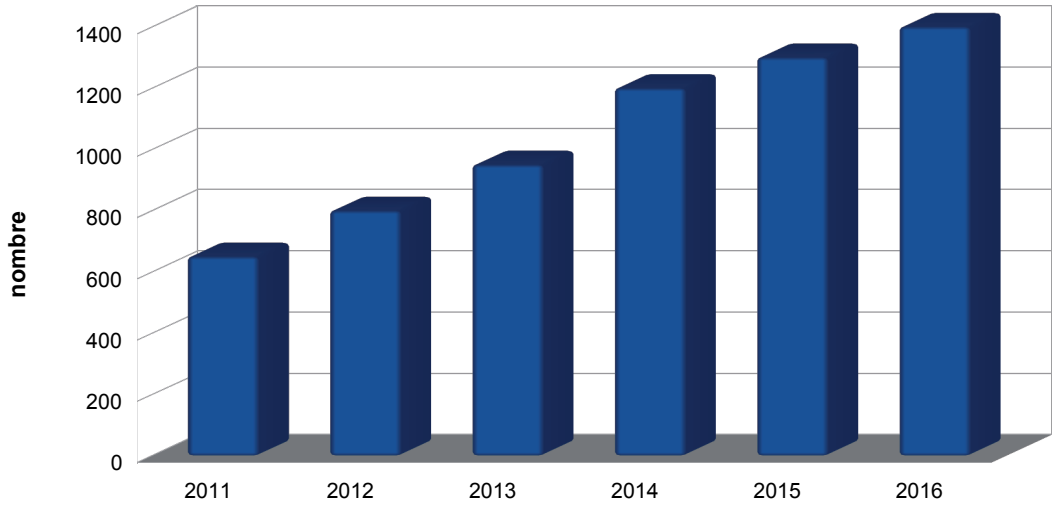
Congrès de l'union nationale des Centres communaux d'action sociale

Chaque année, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) regroupe tous les CCAS de France dont ceux d'outre-mer. En 2016, c'est la ville de Clermont-Ferrand qui a été retenue pour ce 80e congrès qui a accueilli plus de 900 élus et techniciens du social.

La thématique retenue était « Défis mondiaux, impact local ». Les flux migratoires, les délocalisations, les dérèglements climatiques ont des répercussions aux plans européen, national et local. Les CCAS, en tant qu'acteurs de proximité engagés dans le maintien du lien social sur leur territoire, sont de ce fait impactés par ces phénomènes.



Nombre de personnes âgées ayant participé aux diverses actions intergénérationnelles (EHPAD et à domicile)



Actions en faveur des personnes âgées

Prévention de la dénutrition et des chutes

Dans le contexte actuel de vieillissement démographique, la prévention de la perte d'autonomie constitue une priorité de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement relayée au niveau départemental par la « Conférence des financeurs ». Le CCAS a répondu aux appels à projet lancés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et obtenu récemment un soutien financier pour des actions de prévention de la dénutrition et des chutes.

La mise en place d'actions de prévention autour de l'alimentation en faveur des personnes âgées apparaît comme un maillon fondamental pour assurer un maintien à domicile de qualité.



le CCAS de la Ville a mis en place une prestation complétant l'offre de ses repas à domicile : les repas mixés, réalisés à l'unité de production du foyer-logements médicalisés Alexandre-Varenne. Qu'il s'agisse de la restauration dans ses établissements ou dans le cadre du portage des repas à domicile, le CCAS accorde une attention toute particulière à la confection des repas.

En partenariat avec l'association Retraite Loisirs et Solidarité (RLS), le CCAS organise de nombreuses actions en faveur des personnes âgées, et notamment dans le cadre de la prévention des chutes, fréquentes et souvent graves. Des activités physiques sont mises en place au sein des clubs et des établissements afin de réduire les chutes.

Ouverture d'un salon de beauté solidaire par le CCAS

Dans le cadre des accompagnements menés auprès de personnes en insertion, des réponses en termes de logement et d'ordre alimentaire sont apportées mais les usagers expriment d'autres besoins tels que se sentir bien, retrouver une estime de soi et prendre soin d'eux. Un retour à l'emploi est parfois difficile à envisager sereinement, lorsque les personnes n'ont pas confiance en elles et ne s'approprient pas les « codes » du milieu professionnel.

L'idée de création d'un institut de beauté solidaire a donc émergé afin de renforcer les liens entre beauté, santé et insertion professionnelle.

L'objectif est d'ainsi reconstruire une image positive d'eux mêmes et faciliter leur retour à l'emploi, pour petit à petit retrouver confiance et estime de soi : « bien dans sa tête, bien dans son corps ».

Clermont agit pour l'égalite femme-homme

Clermont-Ferrand est engagée pour l'égalité des droits, et ceux des femmes font partie intégrante de ses préoccupations quotidiennes. Si le chantier est immense, la volonté de la Municipalité clermontoise est claire. Elle lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes pour construire une égalité réelle entre les sexes. Cela passe par la réflexion et la capacité de chacun et chacune à reconsidérer la place dévolue aux hommes et aux femmes.

La Semaine des droits des femmes, représente un coup de projecteur sur la prise en compte par la Ville de la problématique de l'égalité femmes-hommes. Pour autant, cet événement n'est qu'un exemple des multiples actions menées chaque année par la Ville, en partenariat avec le Réseau Femmes. Parmi elles, la mise en place des « marches exploratoires » permet aux femmes de plusieurs quartiers clermontois de s'interroger sur la place des femmes dans l'espace public.



Ce sont des temps d'échanges, un vrai moment privilégié, où la parole est laissée toute l'année aux femmes à travers des thématiques qu'elles choisissent. Ces échanges doivent nous servir à intégrer dans nos politiques publiques les difficultés auxquelles elles sont confrontées, dans un souci de transversalité. »

Si la politique sportive en faveur des femmes a donné lieu à de belles avancées, des progrès sont encore à accomplir en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Obtenir l'équité dans l'accès au sport, valoriser l'engagement des femmes aux fonctions de dirigeantes, adapter l'offre de pratiques sportives aux attentes spécifiques des femmes, œuvrer en faveur des jeunes filles et des femmes issues des quartiers sensibles : c'est aussi lutter contre le sexisme au sein du sport, et questionner le rapport au corps dans la pratique sportive et physique des femmes.

Dans le cadre de l'égalité femmes/hommes, des coupes « femme » sont maintenant proposées pour la majorité des tenues des agents municipaux, notamment dans les métiers techniques

EFFERVESCENCES : créer des expériences à vivre plutôt que des spectacles à voir

« Effervescences » est le futur grand projet culturel dans l'espace urbain qui vise à amorcer la dynamique de territoire nécessaire à la candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture (CEC). Ce nouveau rendez-vous devrait être lancé à l'automne 2017, il tournera autour de trois axes : l'espace public, l'art éphémère et le festif. Le projet comprendra deux pôles : un pôle Événementiel et un pôle Action culturelle (projets de territoire, résidences d'artistes, médiation). L'idée est bien que la culture traverse le territoire, l'ensemble des politiques publiques et la population dans toute sa diversité. Dès 2017, le processus de transformation de la ville, la mise en mouvement collective jusqu'à la candidature (2021-2022) et l'écriture d'un récit de ville seront engagés.

EFFERVESCENCES
Clermont-Ferrand

SCÈNE NATIONALE : Souto De Moura, un grand architecte pour un lieu identitaire

La Ville s'est engagée à construire l'un des derniers grands équipements indispensables au développement de la culture à Clermont : le lieu identitaire de la Scène Nationale. La Ville a adopté à l'unanimité le projet du Portugais Eduardo Souto de Moura, lauréat du prix Pritzker 2011, équivalent du Nobel d'architecture.
Cet équipement sera un lieu de vie pour le public et un espace de travail pour les artistes avec ses deux salles de spectacles, son hall d'exposition et d'accueil, sa brasserie, sa salle de répétition, et ses nombreux espaces pour la médiation, l'administration, les artistes…
Après quatre ans d'études et de travaux, la Scène Nationale sera livrée pour l'été 2019, pour une ouverture au public en septembre 2019.
Quelques chiffres :
9500 m² de plancher
900 et 350 places pour la grande et la petite salle de spectacles
21 m x 31 m pour la dimension du plateau de la grande salle
22 mois pour la durée des travaux
31 M € pour le coût global de l'opération



Poursuite de la Rénovation urbaine des quartiers

Depuis de nombreuses années, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté poursuivent une politique active afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Le Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) lancé par le Gouvernement offre de nouvelles opportunités. L'État amplifie son soutien avec 200 quartiers ciblés, dont 3 à Clermont-Ferrand : La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques Nord.

Objectifs :

• La Gauthière : ouvrir le quartier sur l'ouest pour profiter de la dynamique métropolitaine (Les Pistes, le Quartier numérique…).

Particularité : un grand projet de participation citoyenne engagé depuis 3 ans dans le quartier avec l'Université Foraine pour penser ensemble le devenir du cœur de quartier. Sous convention avec la Ville depuis 2014 dans le cadre des politiques nationales de rénovation urbaine (Anru), l'Université Foraine propose une façon différente de travailler sur l'espace urbain. Le principe est d'être au plus près de la population en s'installant pour un temps donné sur le lieu en reconstruction.

• Saint Jacques nord : former une continuité avec le centre-ville pour que ce plateau qui domine Clermont soit un quartier attractif et résidentiel mixte. Particularité : le site emblématique surnommé par les Clermontois « la Muraille de Chine » sera déconstruit pour

STADE PHILIPPE-MARCOMBES : vers un parc urbain de proximité

Le complexe sportif Philippe-Marcombes va connaître dans les prochaines années un grand projet de requalification suivant ainsi les évolutions sportives individuelles et collectives et ayant pour objectif d'ouvrir davantage ce futur parc urbain sportif sur le quartier.

Une fois rénové, le nouveau stade présentera l'image d'un parc urbain de proximité résolument moderne à vocation sportive, éducative et ludique. Il répondra aux attentes des sportifs dont les pratiques ont considérablement évolué avec le temps.





restructurer le quartier. Cette opération se déroule dans un dialogue avec les résidents auxquels un accompagnement et un relogement personnalisés sont proposés.

• Les Vergnes : désenclaver le quartier en le connectant à Champratel et à l'ensemble de l'agglomération ; améliorer de manière générale les conditions de vie. Particularité : le quartier peut notamment s'appuyer sur l'évolution des équipements publics et commerciaux pour se développer.

Le nouveau parc sera articulé autour de quatre pôles :

• Le pôle compétition avec une piste d'athlétisme en capacité de recevoir des compétitions nationales, une tribune de 1 500 places, un espace de convivialité, des locaux techniques, les bureaux administratifs de la Ville, un terrain de grand jeu pour accueillir des rencontres de sports collectifs.

• Le pôle sportif associatif avec des bureaux pour les associations et les ateliers techniques de la Ville, des vestiaires et des salles de sport.

• Le pôle pratique libre comprendra le skate parc rénové, des terrains de roller libre, basket, tennis, football, beach-volley, pétanque, une zone dédiée aux échecs, au tennis de table, une zone d'apprentissage au vélo et un parcours fitness.

• le pôle tennis entièrement rénové, avec neuf courts dont six couverts. Il accueillera également le siège de la Ligue d'Auvergne de tennis.

Ouverture partielle prévue en septembre 2019 pour une mise en service en 2021

Favoriser la pratique sportive pour tous

Clermont-Ferrand est la ville de tous les sports, de la pratique libre à celle encadrée, de loisirs ou compétitive comme levier d'attractivité et d'animation. La ville favorise cette diversité en impulsant une dynamique vertueuse et en mettant en place les conditions d'une telle réussite. la politique sportive clermontoise repose sur un équilibre entre toutes les composantes du sport, scolaire, amateur, de haut niveau, professionnel, universitaire, en entreprise, de loisirs, de santé ou handisport et l'ensemble de ses acteurs.

Etre une ville sportive ne se déclare pas, être une ville sportive ne se fait pas du jour au lendemain, être une ville sportive pour le plus grand nombre non plus. au contraire, cette volonté se construit année après année et s'entretient jour après jour. c'est dans le cadre de la politique menée par la ville que l'on trouve les bases de cette réussite sportive. Ce n'est pas que l'équipe de rugby de l'ASM Clermont-Auvergne, l'équipe de basket JAVCM, le ClermontFoot 63 ou le champion de perche Renaud Lavillenie, ce sont aussi des clubs amateurs. Cette diversité d'offres et de pratiques sportives est à l'image de Clermont-Ferrand. Parce que l'un ne va pas sans les autres il n'y a pas de sport de haut niveau sans sports pour tous. Parce que chacun, à son niveau, est moteur d'une énergie qui profite à tout notre territoire.

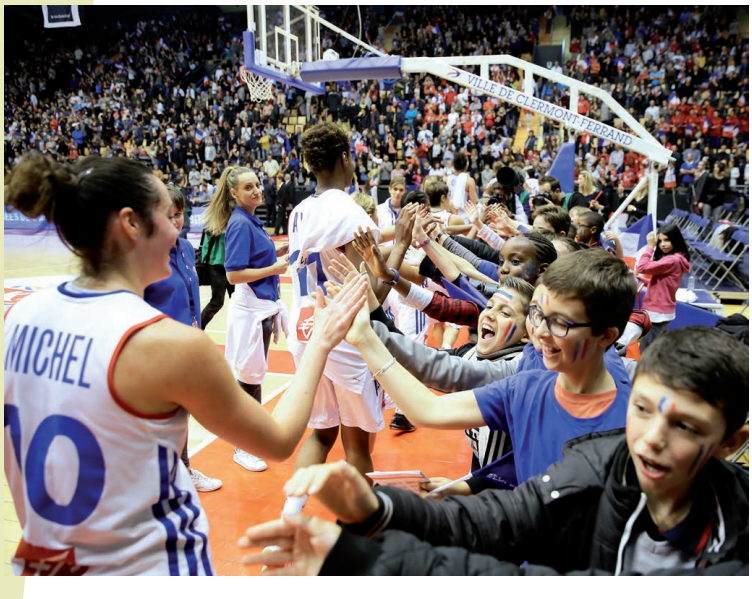
Comme la culture, le sport de haut niveau est un levier pour l'attractivité et l'animation du territoire. Cette dynamique est renforcée par le rôle de locomotive que jouent les clubs professionnels évoluant au plus haut niveau.

Cet effet moteur bénéficie indéniablement à l'ensemble du sport clermontois avec des retombées économiques importantes. C'est cette interaction que la Ville développe en soutenant ces clubs et en accueillant de grandes compétitions nationales ou internationales sur son territoire. Et cette alchimie contribue à développer son attractivité et son image, bien au-delà de ses frontières.

Quelques événements phares

2016 :

- Championnats de France élite et handisport en salle,
- 4e édition du mondial des volcans de pétanque
- 1re édition du All Star Perche à la Maison des sports reconduite en 2017



2017 :

- Finales de la Coupe de France de volley-ball à la Maison des sports
- France-Norvège à la Maison des sports, match qualificatif pour l'Euro 2018 de hand-ball
- Courir à Clermont, 5 et 10 km en centre-ville

Développement durable soyons exemplaires

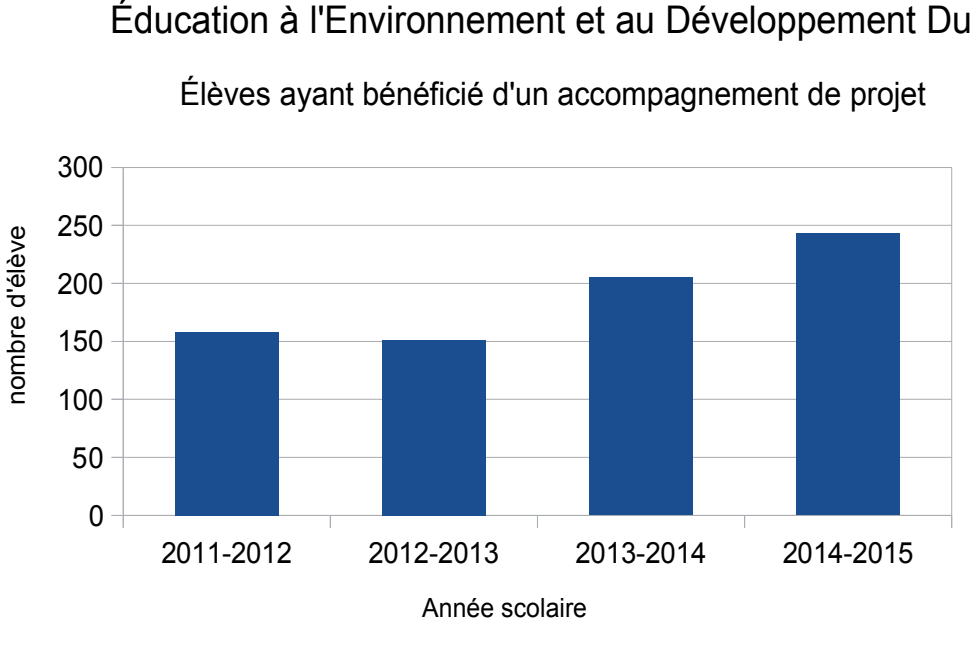
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

En route vers l'alimentation durable pour les restaurants scolaires !

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur des enfants et de leur bien-être, la Ville de Clermont-Ferrand a choisi d'augmenter sensiblement la part des produits bio et des labels de qualité, en variant les filières. Elle s'approvisionne en produits frais et en produits labellisés (AOP1, AOC2, Label Rouge…), en pêche durable et en produits bio. 100 % du pain servi dans les restaurants scolaires est fabriqué à partir de farines issues de la région Auvergne, 100% du poulet provient aussi d'Auvergne. Le bœuf est uniquement français et de race à viande, 10 % des fruits et légumes frais proviennent de producteurs locaux et 73 % du poisson servi est quantifiés et respectés. issu d'une filière certifiée Pêche certifiée ou Aquaculture responsable. Par ailleurs, la Ville achète aussi ses fromages et ses lentilles du Puy-en-Velay via des labels AOP et AOC. La Ville souhaite désormais introduire un produit bio par jour dans ses menus, en plus des produits locaux durables et de qualité déjà présents dans les menus. Des menus spéciaux ont été proposés aux jeunes élèves dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable. Les cinq menus servis étaient composés de six produits bio, d'un produit Commerce équitable, de deux pro-duits Label Rouge, de six produits locaux, de trois produits AOC/AOP et d'un produit Pêche responsable. Par ailleurs, deux menus végétariens sont proposés chaque mois, pour varier les apports des élèves en protéines, leur faire découvrir des mets nouveaux… et bons pour la planète ! Aujourd'hui, le système de production ne permet pas d'introduire 100 % d'aliments bio dans les écoles, sauf à les importer par avion de l'autre bout du monde, ou utiliser des produits surgelés ou en conserve.



A noter que les élèves peuvent bénéficier de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de l'année scolaire de l'année scolaire sur des thèmes variés: alimentation, jardinage, produits de saison, énergie, déplacement, eau potable…



Établissements d'accueil des jeunes enfants



Concilier vies familiale, professionnelle et sociale relève, parfois, d'un véritable exploit. La Ville de prend en compte ces évolutions et propose aux familles des modes d'accueil diversifiés et adaptés. Il existe toujours une solution pour l'accueil des petits Clermontois.

La Ville s'adapte aux besoins des parents :

• en proposant une amplitude horaire de 7 h 30 à 18 h 30 en structure collective et qui peut être différente et augmentée en crèche familiale,

• en offrant un contrat personnalisé à l'heure qui s'adapte aux besoins des familles pour des accueils réguliers, ponctuels ou d'urgence,

• en réduisant les listes d'attente et en ouvrant un maximum de places.

La caisse d'allocations familiales (caf) est un partenaire financier indispensable de la ville. Elle participe au financement des établissements d accueil des jeunes enfants (EAJE) sous forme de Prestation de Service Unique destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement, ce qui permet à la Ville de fournir les repas et les couches gratuitement à tous les enfants accueillis.

Quelques chiffres :

• 15 structures pour les 3 mois à moins de 4 ans:
  - une crèche familiale avec 130 places
  - des accueils en structures collectives (crèches collectives et multi-accueil), soit 609 places

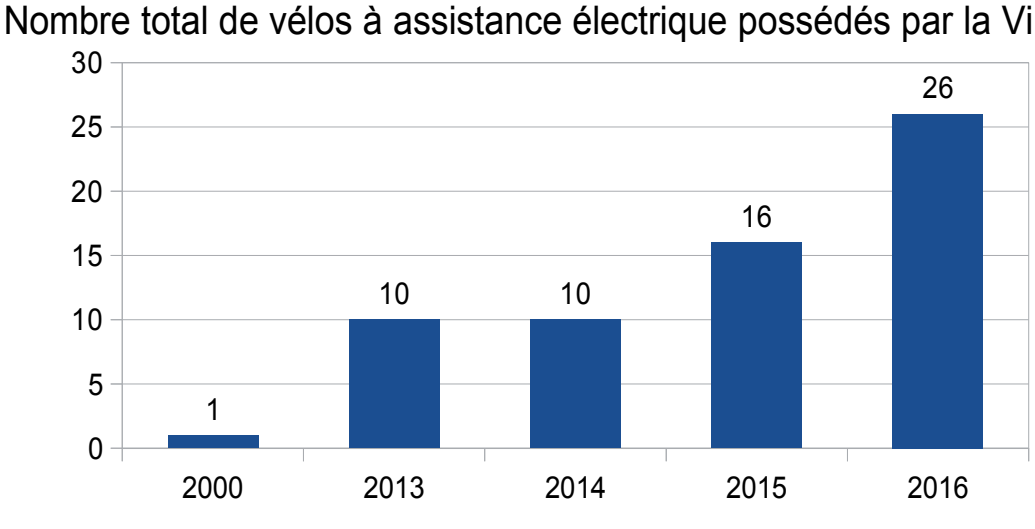
• Environ 230 professionnels de la Petite Enfance :
  - auxiliaires de puériculture, puéricultrices, éducatrices jeunes enfants, infirmières, agents CAP Petite Enfance.



Les agents à vélo à assistance électrique

Pour encourager des modes de déplacements alternatifs à la voiture, la Ville de Clermont-Ferrand met à disposition de ses agents des vélos à assistance électrique (VAE). Les vélos sont mis en disposition directement dans les services demandeurs. Le service de la Direction des services à la population et de la tranquillité publique et de la police municipale les utilisent au quotidien. La Ville possède 27 VAE. A la demande des services et depuis 2015, elle a acheté des VAE nouvelle génération : 6 en 2015 et 9 en 2016

Ces vélos de nouvelle génération apportent de l' autonomie, une facilité utilisation et un sentiment de sécurité.



La Direction de l'eau et de l'assainissement obtient la certification iso 9001 et la certification iso 17025 pour son laboratoire des eaux

La Direction de l'eau et de l'assainissement s'est engagée depuis 2014 dans une démarche d'amélioration continue du service rendu aux usagers Clermontois. L'objectif était de mettre en place une organisation globale qui réponde aux différentes normes internationales existantes ISO 9001 (norme en matière de qualité organisationnelle), ISO 140001 (norme en matière de qualité environnementale) et IH SAS 18001 (norme en matière de sécurité des agents)
En 2016, la Ville a obtenu la certification ISO 9001.

Dans le même temps, le laboratoire de contrôle des eaux a obtenu l'accréditation COFRAC ISO 17025 validant l'organisation qualité et démontrant l'expertise technique du personnel du laboratoire dans le domaine des analyses bactériologiques et chimiques. Cette accréditation donne une reconnaissance internationale et autorise le laboratoire à réaliser des analyses réglementaires en interne comme pour des tiers.



Formation du personnel du CCAS sur la bientraitance

Dans le cadre de la démarche qualité, de la formation du personnel autour de la bientraitance, la prévention des risques, du prendre soin de l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de la prise en charge de la douleur a été mise en place. Une culture professionnelle commune entre aides à domicile et aides soignants autour de l'accompagnement de l'usager a également été développée.

Le CCAS travaille sur la précarité énergétique

En France, on estime que 3,8 millions de foyers sont en situation de précarité énergétique. Pour aider ces foyers à se chauffer correctement sans que leur budget limité ne soit un obstacle, différentes aides sociales et environnementales existent. Toutefois, il est nécessaire d'entamer un travail sur cette thématique avec les usagers. Cette démarche de travail va être mis en place en 2017.

En 2016, le CCAS a totalement renouvelé son parc de copieurs et d'imprimantes en repensant la répartition et la performance des appareils
Résultats: diminution par 2.5 du nombre de machines, diminution de 14 % du nombre de feuilles imprimées et de 48 % des feuilles imprimées couleurs.

Vers la certification Qualiville®

La Ville s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil de ses usagers et de son fonctionnement interne. Récompensée en 2014 par la première place du baromètre Afnor pour sa qualité d'accueil et relation aux usagers. la Ville a souhaité aller plus loin pour obtenir la certification Qualiville®.

La certification Qualiville® est un label qualité, élaboré par les communes, dans le but d'assurer un accueil personnalisé des usagers. C'est un référentiel d'engagements qui concerne l'accueil, l'information, l'orientation, la délivrance d'actes administratifs et l'évaluation de la satisfaction du public. Pour chacune de ces thématiques, des moyens à mettre en œuvre au à améliorer ont été définis (réponse à tout appel téléphonique en 4 sonneries maximum, à tout courrier dans un délai de 15 jours...). Au total, la Ville doit répondre aux 33 engagements du référentiel pour obtenir le label.

Cette démarche de certification concerne l'accueil général, le standard, le pôle état civil de L'Hôtel de Ville, le pôle identité, le service élections et la mairie annexe de Montferrand.
Dans ce cadre, des travaux ont notamment été réalisés à l'accueil de l'Hôtel de Ville avec une nouvelle banque d'accueil et une amélioration de l'isolation phonique.

ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALIVILLE
REF. 111
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

LA QUALITÉ C'EST NOUS TOUS, ENSEMBLE

Rayonnement national et international de la Ville

Conférence internationale « Ville durable »

Initié par la Ville de Clermont-Ferrand, le Réseau international des villes Michelin a pour ambition de permettre des échanges d'expériences, de bonnes pratiques et des projets de coopération entre les autorités publiques et les forces vives des villes accueillant un centre de production et/ou de recherche Michelin sur leur territoire. Ces échanges multilatéraux ont pour objectif de développer attractivité nationale et internationale en favorisant les échanges culturels, économiques, universitaires, scientifiques… Une cinquantaine de villes réparties dans 20 pays ont été invitées à participer à ce réseau.

La première conférence internationale de ce réseau est organisée, fin 2017, par la Ville de Clermont-Ferrand et portera sur la thématique de la Ville durable. Cette conférence marquera l'acte de naissance du Réseau et permettra le développement de projets de coopération multilatérales.

réseau international des villes michelin
CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, 1re Ville de France labellisée au réseau mondial Unesco des villes apprenantes

L'Unesco définit une ville apprenante comme une ville qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie pour tous en

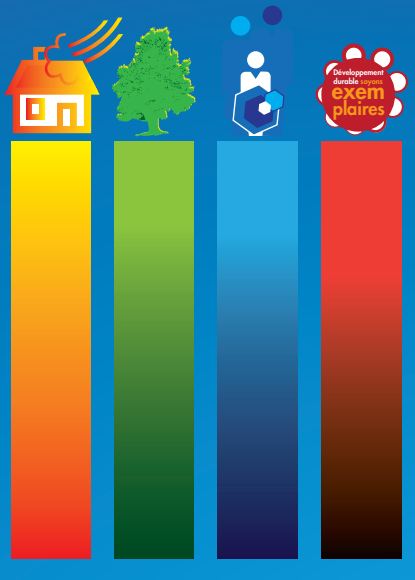
- mobilisant efficacement ses ressources dans chaque secteur pour promouvoir un apprentissage intégrateur de l'éducation de base à l'enseignement supérieur
- ravivant l'apprentissage au sein des familles et des communautés
- facilitant l'apprentissage pour l'emploi et au travail
- étendant l'usage des techniques modernes d'apprentissage
- accroissant la qualité et l'excellence dans l'apprentissage
- favorisant une culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

La Ville travaille collectivement à un vaste programme autour de la thématique de la viande Il s'agit d'un thème majeur de santé publique : quelle viande mangeons-nous ? Faut-il en consommer tous les jours ? Quels impacts sur la santé de nos enfants ? Mais aussi : quelle place réservons- nous à l'animal, aux représentations culturelles et cultuelles qui concernent sa consommation, à la paupérisation des familles, vecteur important de la mal-bouffe ?

L' objectif est de réinterroger et de favoriser la transmission des savoirs pour permettre à la Ville de Clermont-Ferrand de résoudre les grands défis qui s'imposeront à elle

UNESCO
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNESCO Institute for Lifelong Learning



Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 63 63
Fax 04 73 42 63 39
Courriel : contact@ville-clermont-ferrand.fr

VILLE DE CLERMONT FERRAND

www.clermont-ferrand.fr